

Une statistique de l'intimité



Axel POHN-WEIDINGER

Docteur en sociologie

Université de Göttingen

et associé au Centre Georg Simmel, Ecole des Hautes études en sciences sociales

Qu'est-ce qu'un logement « habitable » ? Quand un logement est-il convenablement habité, ou au contraire surpeuplé ? Pendant longtemps, la statistique publique a beaucoup peiné pour répondre à ces questions. C'est seulement lorsque des normes juridiques ont été définies et diffusées dans la société que la mesure statistique est devenue possible.

Le nom d'Alain Desrosières, je l'ai entendu pour la première fois dans une réunion du département de sociologie de Paris 8, où, entre enseignants, nous discutons de lectures utiles pour préparer un cours intitulé « Décrire la société française ». On m'a conseillé *La politique des grands nombres*. Ce fut une révélation pour moi, jeune sociologue formé à Vienne, où l'on voyait la statistique avant tout comme une méthode, un outil pour rendre intelligible le social. La proposition d'Alain Desrosières d'envisager la statistique non seulement comme une méthode de *preuve* mais aussi, et simultanément, comme une méthode de *gouvernement* était très séduisante pour moi, sans doute aussi parce que découvrais au même moment les cours de Michel Foucault sur la biopolitique. J'ai donc découvert Alain Desrosières, comme sans doute beaucoup de jeunes collègues, à travers l'enseignement, pour préparer des cours de statistique qui avaient pour objectif d'apprendre aux étudiants non seulement le sens des chiffres mais aussi ce que les chiffres font au monde social.

Cette fascination initiale, j'ai essayé de la transmettre, en traitant avec les étudiants un certain nombre de thèmes pour lesquels les sociologues mobilisent des statistiques publiques, de l'emploi au chômage, en passant par la mobilité sociale, la formation, etc., en interrogeant à chaque fois les catégories de mesure et les effets qu'elles produisent sur la compréhension des phénomènes en question. Dans une séance sur la statistique du logement, je me suis aperçu que l'Insee calculait, pour chaque logement en France, un taux d'occupation, en regardant de très près si la taille du logement était adaptée à la composition du ménage ou si, au contraire, le logement était « surpeuplé ». Pour ce faire, l'Insee compte avec beaucoup de méticulosité les pièces habitables et décrit les membres du ménage, pour déterminer si chacun dispose d'un minimum d'espace à soi, notamment les enfants qui, à partir de 6 ans, devraient avoir une chambre à eux s'ils sont de sexe différent. L'indice de surpeuplement, c'est une véritable *statistique de l'intimité*, dont l'existence m'a frappé parce que je travaillais en même temps, dans le cadre de ma thèse, sur les demandes de logement social ; or, dans les lettres que les gens écrivaient à la mairie, je lisais parfois « je demande une chambre pour ma fille de 8 ans ». J'ai été saisi par le fait de retrouver, dans deux espaces si différents, en quelque sorte aussi bien au sommet qu'à la base de l'État, cette catégorie d'une chambre à soi, à la fois comme une sorte d'équipement minimal de l'individu, nécessaire à son épanouissement et responsable d'une souffrance en cas de manque, et comme un droit, que la puissance publique se devrait de garantir à tous les membres de la société et que l'on peut faire valoir individuellement.

Pour comprendre le surgissement socio-historique de cette statistique de l'intimité, j'ai entamé une généalogie de la catégorie du logement surpeuplé, en analysant de près les recensements et les enquêtes sur le logement effectués depuis les années 1930 en allant jusqu'aux années 1960, période où se stabilise l'indice de surpeuplement que l'Insee utilise jusqu'à nos jours. Or, je me suis rendu compte que les deux catégories cruciales qui composent la mesure du surpeuplement, « la pièce » et « l'habitant », ont soulevé pendant très longtemps des problèmes de mesure importants, à tel point que les chiffres sur le (sur)peuplement du parc immobilier étaient inopérants, et ne permettaient donc pas de déterminer le besoin en logement que le gouvernement souhaitait tant connaître pour reconstruire le pays. En effet, quatre types de problèmes traversent la mise en place de cette statistique du logement, tous liés à une façon populaire d'investir l'habitat, et en opposition avec une définition « moderne » de l'habitat en tant qu'espace rigoureusement différencié selon les fonctions du travail professionnel, du travail domestique, de la vie commune et de l'intimité.

C'est que, premièrement, la statistique publique a pendant longtemps eu des énormes difficultés à déterminer si un espace servait à l'habitation ou non. Rappelons que dans la France de l'après-guerre, les populations sinistrées couchent dans des garages, caves ou greniers, les travailleurs immigrés dans des taudis : s'agit-il de logements, avec des pièces habitables ? Puis, dans les immeubles, il est difficile de différencier, à l'intérieur du logement, les pièces qui servent à un usage personnel et celles dont l'usage est professionnel, car les fonctions du travail et de la vie privée ne sont pas dissociées dans les pratiques populaires. C'est le cas des commerçants qui couchent dans leur arrière-boutique, des ouvriers agricoles qui couchent à l'écurie, des travailleurs à domicile, et, en ville, des domestiques et des concierges pour qui le logement est indissociable du lieu de travail. Deuxièmement, les recenseurs ont du mal à distinguer la cuisine de la salle commune, car, surtout à la campagne, un certain nombre de petites maisons ne comptent qu'une pièce où la famille travaille et couche, parfois en compagnie de bêtes. Un troisième problème concerne les habitants eux-mêmes : faut-il compter les personnes qui ne sont pas présentes au moment du recensement, comme par exemple les malades soignés à l'hôpital, les travailleurs saisonniers, les appelés, les marins, etc. comme faisant partie du ménage, ou, comme le feront finalement les statisticiens, comme « temporairement absents » ? Enfin, les statisticiens doivent aussi statuer sur le besoin d'espace nécessaire à chaque membre du ménage : faut-il compter une pièce pour chaque membre du ménage ? Et si non, quels membres du ménage peuvent coucher dans la même pièce ?

Schématiquement, il y avait deux options pour expliquer cette difficulté à produire des chiffres qui « tiennent ». On pouvait penser qu'il s'agissait de simples problèmes techniques, qui tenaient au fait que l'appareil catégoriel du recensement n'était pas encore suffisamment élaboré, ou mal appliqué sur le terrain. Une deuxième option consistait à penser que ces incertitudes étaient plus fondamentalement liées au fait qu'il n'y avait aucune « convention d'équivalence » permettant de penser le logement et ses occupants comme des entités stables, commensurables. C'est la distinction, importante, qu'Alain Desrosières fait entre « mesure » et « quantification ». Adopter cette perspective voulait dire explorer ce qui s'est passé pour que ce que Desrosières appelle « les conditions sociales de la quantification » soient réunies.

Dans « une statistique de l'intimité », je défends l'hypothèse que la quantification de l'espace intime devient possible au moment où les normes juridiques du peuplement sont créées et diffusées à travers la société française. La définition statistique de l'espace habitable et du besoin d'espace des habitants est en effet précédée de la réglementation juridique qui se met en place dans l'après-guerre, et qui a été en partie préparée par la jurisprudence des années 1930. Par l'intermédiaire des allocations de logement, des allocations familiales, de la prime de déménagement et des normes de peuplement de l'habitat à loyer modéré, ou encore des subventions pour l'accession à la propriété, qui atteignent les classes populaires aussi bien que les classes moyennes, une vision légitime et unifiée de ce qu'est un logement, une chambre et

un occupant se généralise lentement. C'est sur cette nouvelle vision que peuvent s'appuyer non seulement les concepteurs du recensement, mais aussi l'agent recenseur et le ménage recensé, lorsqu'ils classent la réalité qui est sous leurs yeux. En un mot, la stabilisation de la statistique du logement apparaît comme une conséquence de l'intégration des normes juridiques dans le sens commun, que mobilisent le recensé et l'agent recenseur lors de la passation du questionnaire, réduisant par-là les multiples « erreurs de mesure » et confusions qui hantaient les premières études, et dont cet article rend compte. C'est donc finalement la relation entre le droit et la statistique qui est explorée. En inversant l'idée selon laquelle la statistique publique fournit des appuis pour l'action publique, mon travail montre justement que c'est l'action publique qui doit fournir des appuis pour que la statistique puisse décrire la réalité.

En dernier lieu, à travers le prisme du surpeuplement, c'est aussi un pan de l'histoire de la vie privée que ce travail éclaire, en saisissant la période où l'intimité dans le logement est mise en chiffres, précisément parce qu'elle accède alors au statut de problème public à traiter, et donc à quantifier. La généalogie de cette catégorie statistique très ténue, de cet incroyable effort de produire des chiffres sur l'inimité des ménages, renvoie évidemment à l'histoire plus large de l'État providence français qui, pendant les « trente glorieuses », portait le projet et l'espoir d'un logement digne pour toute la population, d'un minimum d'espace à soi, tout comme celui d'un salaire minimum. Une histoire dont nous sommes sans doute sortis, mais dont nous avons hérité un certain nombre de catégories de pensées, des sensibilités et des souffrances ; c'est pourquoi revenir sur le moment où nos évidences se sont formées et ont été stabilisées, en mobilisant les concepts et les outils qu'Alain Desrosières nous a laissés, m'a semblé nécessaire.

Je remercie vivement la Société française de statistique et le jury du prix Alain Desrosières d'avoir récompensé ce travail.